

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/09

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023****BUDGET RECTIFICATIF 2023
DE LA CCI METROPOLE DE BOURGOGNE***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, s'est tenue, à Dijon, en présentiel, la sixième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 45
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 24
- Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 13

Membres Titulaires ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Anne-Lise FRESARD – Patrick GRANDAY – Agnès HUE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

Membres Titulaires excusés :

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Thierry ANDRE – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Bernadette DE SAINT-JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Pascal GIRARDOT – Charlene GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Corinne JOURDAIN-GROS – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Stéphane MONTOUT – Dominique POURCELLY – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le montant du budget rectificatif 2023 de la CCI Métropole de Bourgogne s'élève à 30 829 000 €. Le résultat de fonctionnement présente un déficit de 972 000 €, le résultat budgétaire est aussi déficitaire à hauteur de 2 571 000 €.

La contribution de la CCIR représentant la Taxe pour frais de chambre s'élève à 5 456 000 € pour l'année 2023 conformément à la répartition de la ressource fiscale déterminée au niveau régional. Les montants de chaque service budgétaire rectifié figurent dans le livret "Budget Rectificatif – Exercice 2023" envoyé avant l'Assemblée Générale du 29 novembre 2023.

Les explications concernant ce budget rectificatif sont données lors de la présentation de celui-ci à l'Assemblée.

Le budget rectificatif a été présenté au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne le 25 octobre 2023, lequel a donné un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 15 novembre 2023.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants des budgets rectificatifs 2023 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne (Service Général – Service Formation – Service Aménagement – Service Port – Service Divers), tels que présentés dans le livret joint,

CONSIDÉRANT les principales données du budget rectificatif 2023 et les explications fournies,

Montant du budget	30 829 000 €
Taxe pour frais de chambre (TFC).....	5 456 000 €
Résultat de fonctionnement prévisionnel	- 972 000 €
Capacité d'autofinancement.....	722 000 €
Résultat budgétaire prévisionnel.....	- 2 571 000 €

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 25 octobre 2023,

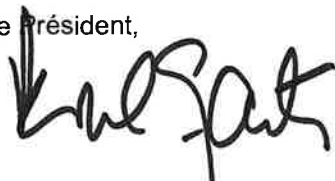
CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2023,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** les budgets rectificatifs 2023 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne (Service Général – Service Formation – Service Aménagement – Service Port – Service Divers),
- **MANDATE** son Président pour transmettre ce budget rectificatif 2023 à Monsieur le Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, pour approbation, et aux différentes autorités concernées.

Fait à Dijon, le 29 novembre 2023
Pour copie conforme

Le Président,



Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,



Carole THUEL